



Réf: GB7 – Données sur l'Utilisation durable des RPGAA Corr.1

4 avril 2016

## NOTIFICATION

### Envoi d'informations relatives à l'application de l'Article 6 du Traité :

#### Utilisation durable des ressources phylogénétiques

---

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la Résolution 4/2015, « Application de l'Article 6, Utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture », adoptée par la sixième session de l'Organe directeur du Traité international (Rome, Italie, 5-9 octobre 2015).

L'objet de cette notification est d'inviter les Parties contractantes et les parties prenantes intéressées à échanger avec le Secrétariat toute information pertinente sur les actions ou les activités prévues ou réalisées par votre pays en réponse aux demandes formulées par l'Organe directeur.

Pour plus de commodité, vous trouverez ci-joint un sommaire des principales décisions qui concernent les Parties contractantes pour information et adoption des mesures appropriées. Les détails sont contenus dans la Résolution 4/2015<sup>1</sup>

En vue d'accélérer le rassemblement de ces informations par le Secrétariat, je vous serais reconnaissant de pouvoir les recevoir avant le 15 septembre 2016 en format word à l'adresse électronique : [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org).

Toutes les informations requises dans la présente communication devraient être envoyées à l'attention de :

././

---

<sup>1</sup> La Résolution 4/2015 est disponibles sur  
<http://www.planttreaty.org/sites/default/files/a-mo938e.pdf>



Dr. Shakeel Bhatti  
Secrétaire,  
Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
00153 Rome, Italie  
Tel: +39 06 5705 3441, Fax: +39 06 5705 6347  
E. mail: [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

Toute requête ou demande d'informations complémentaires peut être également adressée au même contact.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Shakeel Bhatti', with a stylized flourish at the end.

Shakeel Bhatti

Secrétaire de l'Organe directeur  
Traité International sur les Ressources Phylogénétiques  
Pour l'Alimentation et l'Agriculture

**SOMMAIRE DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTEES PAR L'ORGANE  
DIRECTEUR A SA SIXIEME SESSION AYANT DES IMPLICATIONS POUR LES  
PARTIES CONTRACTANTES ET LES PARTIES PRENANTES INTERESSEES  
EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES  
PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**(RES.4/2015)**

<b>DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES INFORMATIONS</b>
<b>15 septembre 2016</b>

<b>Paragraphe de la Résolution 4/2015</b>	<b>PRINCIPALES DECISIONS QUI CONCERNENT LES PARTIES CONTRACTANTES ET LES PARTIES PRENANTES INTERESSEES</b>
1	Demande aux Parties contractantes et aux parties prenantes de continuer à rendre compte de la mise en œuvre du Programme de travail révisé tel qu'il figure à l'Annexe 1 de la Résolution 4/2015
2	Prie toutes les Parties contractantes de promouvoir, selon qu'il conviendra, l'accès de tous les agriculteurs, y compris les petits agriculteurs, les organisations d'agriculteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, aux RPGAA dans le Système Multilatéral et l'élargissement de la base génétique des plantes cultivées utilisées
4.a	Sollicite de nouvelles contributions des Parties contractantes, d'autres gouvernements, des parties prenantes intéressées et des experts à rassembler des outils supplémentaires susceptibles de servir pour la boîte à outils sur l'utilisation durable des RPGAA
4.d	Invite les Parties contractantes, d'autres gouvernements, les institutions et les organisations compétentes, ainsi que les parties prenantes à envoyer des informations pertinentes sur les moyens de promouvoir et d'améliorer les mesures en faveur de l'utilisation durable des RPGAA

